



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Notes d’allocution par la présidente de l’ACGP**  
**Cathryn Palmer**  
**Sommet sur les paramètres économiques des services de police et de la**  
**sécurité communautaire**  
**Le 4 mars 2015**

Je souhaite un bon après-midi à nos distingués invités. J’ai le plaisir d’être ici aujourd’hui au nom de l’Association canadienne de gouvernance de police. Il s’agit d’une occasion extraordinaire pour moi de participer au Sommet avec un grand nombre de dirigeants policiers et de chercheurs clés au Canada et à l’échelle internationale. Je tiens à remercier tous les membres du personnel de Sécurité publique pour la diligence dont ils ont fait preuve dans la poursuite des efforts énormes consacrés à la réalisation du Programme commun et pour leur leadership en nous rassemblant tous ici au deuxième Sommet. Je vous remercie, Monsieur le ministre Blaney, les fonctionnaires et surtout ceux qui collaborent régulièrement avec nous tous partout au pays, soit Kathy Thompson, Mark Potter, Rachel Huggins et Christina Wright ainsi que vos collègues. Grâce à une approche inclusive à étapes multiples, le travail sur le Programme commun appuie fermement les efforts à l’échelon local. Des efforts visant à assurer la réussite des services de police, à se développer de façon à ce qu’ils puissent répondre aux besoins de la communauté, à maintenir l’ordre public, un sentiment d’appartenance et des mesures de prévention qui sont essentiels à une société paisible où il fait bon vivre.

Je voudrais vous parler très brièvement de qui nous sommes, et compte tenu de notre rôle, quelles sont nos grandes priorités, nos objectifs ainsi que les enjeux et les défis auxquels nous sommes confrontés. Enfin, j’affirmerai de nouveau l’appui de la part de notre organisation à l’égard des pratiques novatrices. Afin qu’ils soient durables, les services de police doivent évoluer.

Établie en 1989, l’ACGP représente la voix collective des conseils et commissions de police à l’échelle du pays. Nos membres assurent la gouvernance et la surveillance de plus de 75 p. 100 des services de police municipaux au Canada. La majorité des provinces ont établi dans la loi la surveillance civile des services de police municipaux. Bien qu’il existe certaines variantes en ce qui concerne la gouvernance civile, nos responsabilités et rôles fondamentaux sont fondés depuis longtemps sur des principes.

Nous veillons à ce que les services de police demeurent suffisamment indépendants dans les secteurs qui relèvent de leur compétence, tout en rendant des comptes aux communautés qu’ils desservent. Un conseil ou une commission de police sert de lien entre la communauté et le service de police. Les commissions de police locales doivent maintenir des liens avec la communauté, y participer et défendre les droits des citoyens de la communauté afin de réaliser notre rôle démocratique.

D'un point de vue budgétaire général, selon Statistique Canada, il est prévu que le coût total des services de police au Canada sera plus de 13,5 milliards de dollars et que ce chiffre continuera de s'accroître. La population canadienne assume cette dépense, qui est financée principalement par des impôts au niveau fédéral, provincial et municipal. Dans la plupart des municipalités, la proportion des coûts de la police assurée par le contribuable local va de 75 p. 100 à 100 p. 100, et ces coûts représentent en moyenne 20 p. 100 des budgets municipaux. C'est sûr, il s'agit de chiffres importants, mais qu'est-ce que cela signifie? La hausse des coûts correspond à la demande des Canadiens, à recevoir des services de police efficaces, qui constituent un investissement rentable. Oui, il est de plus en plus urgent de porter attention à la hausse des coûts, mais surtout, il est nécessaire que les modèles existants de services de police répondent mieux et de façon durable aux besoins en matière de services de police et de sécurité communautaire au Canada.

Au quotidien, nos membres font face à des contraintes budgétaires et à des défis sur le plan stratégique dans la réalisation de notre rôle de surveillance. Partout, les budgets sont restreints et la situation ne s'améliorera pas. À Winnipeg, les appels de service ont augmenté de 24 p. 100 depuis 2007. À Edmonton, alors que le taux de criminalité diminuait depuis 2007, il s'est stabilisé, et dans le cas des crimes contre les biens, le taux a commencé à augmenter considérablement, de 19 p. 100 sur deux ans (2013-2014). Le taux de crimes violents est également à la hausse, mais pas au même rythme. Depuis le début de l'année, les appels de service ont augmenté de 9,4 p. 100 et le taux de criminalité (dans nos huit indicateurs) a augmenté de 22,2 p. 100. Le taux de crimes contre les biens s'est accru de 28,2 p. 100 et le taux de crimes violents a augmenté de 11,3 p. 100.

Voici quelques tendances et enjeux précis qui nous préoccupent le plus.

Les membres de l'ACGP signalent un réel besoin en ce qui concerne l'établissement de mesures de rendement de la police, comme celles que Sécurité publique élaborent en collaboration avec Statistique Canada, et qui ont fait l'objet d'une excellente séance hier. Un grand nombre de membres des commissions de police et de commissaires de police partout au pays n'ont pas la capacité dans leur organisation, comme dans le cas de nombreux services de police, d'évaluer l'efficacité de leur service par rapport aux normes qu'ils ont établies. De plus, nous n'avons pas de comparateurs fiables dans l'ensemble des administrations. Le fait de comprendre ce qui se passe et le résultat par rapport aux buts et objectifs établis est la première étape cruciale vers un changement significatif.

La rentabilité et l'efficacité de la formation des policiers sont également une source constante de préoccupations à l'égard de la gouvernance. Nous reconnaissons l'excellent travail de Sécurité publique, du Réseau canadien du savoir policier et de nombreux partenaires partout au pays à ce sujet. Nous savons qu'il y a un chevauchement des efforts et parfois, les échanges sont peu

enthousiastes entre les services, une situation contre-productive et intenable. Nous devons tous appuyer un changement significatif dans ce secteur.

Un grand nombre de conseils et de commissions partout au pays ont la responsabilité de négocier avec le personnel de leur service de police. Étant donné que les coûts relatifs au personnel occupent de loin la plus grande part des budgets des services de police, environ 85 p. 100, il est essentiel pour toutes les parties de faire les choses correctement et équitablement. Les conseils et commissions en Ontario travaillent sur une approche coordonnée, et c'est un pas dans la bonne direction.

Naviguer dans le monde des progrès technologiques prend une signification particulière; l'impact des caméras portées sur soi, par exemple, et les enjeux connexes sont importants. Il s'agit d'un élément de coût majeur pour nous tous au niveau local et s'il n'y a aucun leadership dans l'ensemble des administrations (comme des projets pilotes), la mise en œuvre risque d'être inefficace, entre autres problèmes évitables à régler. Les questions relatives à la vie privée sont courantes dans bon nombre des problèmes les plus complexes. Nous sommes donc très satisfaits de la publication récente du document d'orientation sur l'utilisation des caméras portées sur soi qui est appuyé par les autorités fédérales, provinciales et territoriales qui sont responsables de la protection des renseignements personnels et de la vie privée. C'est faire preuve de leadership!

Le cybercrime – quelle est l'ampleur de ce problème croissant? Nous devons soutenir les équipes interorganisationnelles et favoriser la collaboration et la coordination entre les services de police à tous les niveaux afin de maintenir et augmenter le financement pour cet important travail. Nous devons mener des recherches afin de mieux comprendre la situation et examiner ce qui se fait dans d'autres pays pour établir des partenariats les plus solides possible. Il est évident que le cybercrime est lié au terrorisme. Comme un représentant du service de police d'Edmonton l'a si bien dit, les défis auxquels sont confrontés les services de police par rapport à la menace terroriste ont une grande incidence sur le sentiment de peur et la sécurité du public, ce qui laisse une très faible marge d'erreur dans la lutte contre le terrorisme.

Des problèmes constants avec des gangs et le trafic de stupéfiants sont omniprésents dans la plupart des provinces et territoires. Encore une fois, nous avons besoin de meilleures recherches et une collaboration interorganisationnelle solide. Nous devons mettre en place de meilleures structures de soutien afin d'éliminer les menaces envers la population entière et particulièrement, nos citoyens les plus vulnérables.

À la lumière de mon expérience de la commission de police d'Edmonton, je constate que les grandes priorités auxquelles le service de police d'Edmonton donne suite ressemblent beaucoup à celles d'autres organisations partout au pays. En plus de ce que j'ai déjà mentionné, le service de police d'Edmonton a

indiqué que les réponses aux appels concernant des personnes atteintes de maladies mentales continuent d'occuper énormément de ressources policières et représentent l'échec des programmes sociaux existants destinés aux personnes vulnérables. Les lacunes du système tombent la plupart du temps sur les épaules du service de police. Les rencontres entre les agents du service de police de Toronto et les personnes en crise se chiffrent à environ 20 000 par année. Les appels reçus par le service de police de Vancouver concernant les personnes atteintes de maladies mentales constituent en moyenne 21 p. 100 des incidents traités par les agents du service de police de Vancouver et 25 p. 100 du temps consacré aux appels nécessitant un rapport écrit.

La Commission de la santé mentale du Canada, conjointement avec des partenaires, a accompli un travail précieux visant à élaborer un cadre pour une stratégie nationale en matière de santé mentale en réaction aux enjeux liés à la santé mentale auxquels les Canadiens font face, et elle a coordonné la recherche et l'établissement du rapport sur le cadre TEMPO pour la formation du personnel responsable de l'application de la loi au Canada. Cependant, il est évident que le travail de la Commission n'est pas terminé, et nous demandons au gouvernement fédéral de continuer d'appuyer ce précieux organisme.

Alors que plus de temps et de fonds du budget des services de police sont destinés à la formation sur la santé mentale pour mieux préparer les agents à bien gérer les appels (comment reconnaître et gérer des problèmes de base en santé mentale), ce n'est pas la seule solution. Il faut faire beaucoup plus pour s'assurer que tous les services de police au Canada puissent tirer profit d'un programme de formation à volets multiples qui offre une formation plus pertinente aux personnes appropriées d'un service de police. Toutefois, ce n'est pas une réponse adéquate.

Pourquoi n'y a-t-il pas un meilleur processus de transfert dans les salles d'urgence (c'est clairement un grand problème qui va au-delà du maintien de l'ordre, mais qui entraîne des coûts importants pour les services de police), pourquoi n'avons-nous pas les ressources appropriées provenant des services communautaires pour que les agents de police puissent assurer une meilleure coordination avec les travailleurs sociaux, le personnel infirmier et d'autres professionnels? Oui, il y a d'excellents modèles dans certaines administrations, les modèles PACT à Edmonton et à Saskatoon, entre autres, mais qu'arrive-t-il surtout dans les petites collectivités? Ont-elles la capacité et la motivation pour élaborer ces modèles?

D'autres enjeux à l'avant-plan des préoccupations du service de police d'Edmonton concernent la population plus vulnérable des aînés, à mesure que les baby-boomers prennent leur retraite. Cette génération compte parmi les plus riches de notre histoire.

Le crime organisé continue sa progression. Aujourd'hui, les services de police

peuvent seulement effleurer la surface du problème.

C'est-à-dire, qu'en effleurant tout simplement la surface d'une myriade de problèmes complexes que nous traitons tous à différents titres.

Alors que j'ai mis en lumière quelques exemples d'une multitude de problèmes qui posent des défis liés à la durabilité des services de police et à la sécurité communautaire et à notre bien-être, il est maintenant temps de porter notre attention sur le travail d'innovation nécessaire pour assurer globalement une meilleure prestation de services et maintenir des partenariats avec les services de police, mais principalement, pour réaliser le travail pour lequel ils ont reçu une formation et dont ils ont reçu le mandat.

Le thème sous-jacent des nombreux enjeux mis en lumière, c'est que le service de police est appelé à assumer des rôles de plus en plus importants dans la réponse à des incidents qui ne sont pas nécessairement de nature criminelle et qui concernent souvent des personnes vulnérables éprouvant de la difficulté à trouver l'aide et le soutien dont elles ont besoin des autres formes de services publics.

J'ai travaillé personnellement avec des programmes intersectoriels, des équipes multidisciplinaires, des services globaux et j'ai participé à leur développement au cours de ma carrière. Nous devons cesser de mettre au point ces solutions, et nous devons commencer à leur donner un mandat et à les financer.

Le modèle très efficace du carrefour utilisé en Saskatchewan et en Ontario et le modèle HUOS à Edmonton s'avèrent une réussite dans leurs milieux respectifs. À Delta, en Colombie-Britannique, le service de police a mis en place une équipe de liaison jeunesse dans le cadre duquel un agent de police établit un lien entre l'agent de liaison avec les écoles et la division des patrouilleurs. Le rôle de l'équipe de liaison jeunesse est de travailler directement avec les jeunes à risque élevé et à risque. Les membres de l'équipe travaillent directement avec le conseiller familial afin de régler des problèmes dans l'unité familiale. Il s'agit d'un partenariat entre le service de police et le club des garçons et filles de Delta.

À Calgary, on a lancé le centre Safe Communities Opportunity Resource Centre dans le but de travailler en collaboration pour que les personnes concernées puissent trouver les services, le soutien et les solutions dont elles ont besoin. Il s'agit d'un organisme local appuyé par des organismes communautaires qui travaillent ensemble pour accroître la capacité.

Un autre bon exemple – cinq villes canadiennes ont réalisé un projet pilote d'une durée de deux ans intitulé « At Home Chez Soi » et notre collègue du Saskatoon Board of Police Commissioners parle fièrement des résultats qu'il a pu constater dans sa ville. Le programme démontre que le fait de fournir en premier lieu un logement aux personnes en crise fonctionne.

Pour quelle raison n'adoptons-nous pas plus globalement et plus rapidement ce genre de modèles? Actuellement, ils règlent les causes fondamentales des problèmes éprouvés par ces personnes avant qu'il soit nécessaire d'appeler la police. C'est parce que la solution n'est pas simple et requiert une certaine initiative et un grand soutien du gouvernement, et nous demande de surmonter les différences culturelles entre les professionnels, de trouver de nouveaux modèles de gouvernance et de leadership et comprend une multitude de préoccupations relatives à la vie privée. Nous devons néanmoins avancer. À titre de gouverneurs du système policiers, nous devons assumer un rôle de leadership.

La communauté policière doit continuer de mobiliser ses partenaires dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et de la justice, entre autres, et nous devons agir collectivement.

Je ne peux pas terminer ma présentation sans parler des difficultés auxquelles sont confrontés nos membres des services de police des Premières Nations. Contrairement aux autres services de police au Canada, les services de police des Premières Nations ne sont pas régis par des lois. Ils sont financés à titre de programmes et, en vertu d'accords conclus avec les gouvernements fédéral et provincial, ils paient des loyers et peuvent être annulés en tout temps. Le vérificateur général a conclu que les systèmes et les pratiques mis en place pour évaluer les candidats, sélectionner les bénéficiaires et attribuer les fonds du Programme des services de police des Premières Nations ne sont pas transparents et ne sont pas bien documentés. Un grand nombre de conseils de gouvernance des Premières Nations estiment qu'ils n'ont pas le financement, les ressources et la formation nécessaires pour accomplir leur travail. Cette situation doit changer. L'ACGP demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de police des Premières Nations comme un service essentiel et non seulement comme un programme et de fournir les fonds nécessaires.

De plus, les grands services de police municipaux, particulièrement dans les provinces des Prairies, doivent améliorer leurs relations avec leurs populations autochtones en constante croissance. Cette population est de loin surreprésentée dans notre système de justice pénale.

Enfin, nous savons que les femmes autochtones au Canada sont exposées à un risque élevé de devenir des victimes de violence. Plus de 1 100 femmes et filles autochtones ont été assassinées depuis 1980. Nous avons une responsabilité collective de reconnaître le nombre croissant de femmes autochtones portées disparues ou assassinées, non seulement comme un enjeu policier ou une question d'enquête, mais aussi comme une préoccupation plus générale pour nous tous. Nous devons avoir une discussion structurée fondée sur la recherche qui nous permettra de comprendre les causes fondamentales de la question et de les régler.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de nos réflexions, de nos préoccupations et de nos solutions. J'attends avec impatience de poursuivre notre dialogue cet après-midi.